

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

27 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 27 novembre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 21/11/2014

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU , Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET (jusqu'à 20 h 45 puis pouvoir à M.RABILLARD), M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET , M. Jean-Pierre BARNOUX , Mme Sophie LOISEAU , M. Philippe DESORMEAU (à partir de 18 h 20), Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE (de 20 h 00 à 22 h 10 et pouvoir à M.DESORMEAU de 18 h 10 à 20 h 00 et après 22 h 10), Mme Carole CANETTE

INGRE : M. Christian DUMAS , Mme Catherine MAIGNAN (de 19 h 00 à 22 h 10 et pouvoir à M.DUMAS jusqu'à 19 h 00 et après 22 h 10), M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (jusqu'à 22 h 10 puis pouvoir à M.THOMAS)

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT , Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Hugues SAURY , Mme Fabienne D'ILLIERS , M. Philippe BELOUET

ORLEANS : M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à M.LEMAIGNEN), Mme Nathalie KERRIEN (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à M.PEZET), M. Olivier CARRE (pouvoir à M.MARTIN jusqu'à 20 h 30 puis présent), M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , M. Thomas RENAULT (jusqu'à 20 h 15 puis pouvoir à Mme DIABIRA), Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN , M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 18 h 45 puis pouvoir à Mme BARRUEL), Mme Alexandrine LECLERC , Mme Chantal DESCHAMPS , M. Jean-Pierre GABELLE , M. Philippe LELOUP (pouvoir à Mme SAUVEGRAIN jusqu'à 18 h 25 puis présent), M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET (pouvoir à Mme KERRIEN jusqu'à 18 h 10 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA (à partir de 18 h 15), Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 22 h 10), M. Michel BRARD (jusqu'à 22 h 10), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 22 h 10), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 22 h 10), M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD

ORMES : Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 22 h 30), Mme Marie-Philippe LUBET , M. Jérôme RICHARD (à partir de 18 h 10)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS



SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE (jusqu'à 22 h 10), Mme Colette MARTIN-CHABBERT (jusqu'à 22 h 10), M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET , M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , Mme Annie CHARTON , M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 21 h 50), Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS (à partir de 18 h 20), M. Laurent LHOMME (jusqu'à 22 h 30)

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

OLIVET : Mme Sophie PALANT donne pouvoir à Mme Fabienne D'ILLIERS , M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Hugues SAURY , M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

ORLEANS : M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à Mme HOSRI, Mme Béatrice ODUNLAMI donne pouvoir à M. François FOUSSIER , Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre GABELLE , Mme Florence CARRE donne pouvoir à M. François LAGARDE , M. Olivier GEFFROY donne pouvoir à Mme Alexandrine LECLERC , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M.RENAULT jusqu'à 20 h 15 puis à M.LELOUP, Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Martine ARSAC, Mme Muriel CHERADAME donne pouvoir à Mme DESCHAMPS

ORMES : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à Mme Jeanne GENET

M. Thomas RENAULT et Mme Niamé DIABIRA remplissent les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

01 - Projet d'agglomération 2014/2020 – Approbation

Monsieur LEMAIGNEN a présenté le projet d'agglomération qui s'articule autour de deux axes majeurs :

- le développement économique, l'attractivité du territoire et l'emploi
- la proximité avec l'utilisateur au cœur de nos préoccupations.

et dont l'enjeu majeur du mandat est la mise en place de la nouvelle gouvernance entre l'Agglo et les 22 communes afin d'améliorer le service rendu aux habitants et usagers tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

Après débat, le Conseil de communauté a approuvé le projet d'agglomération 2014-2020.



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 25 septembre 2014

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 25 septembre 2014.

AD 01 bis - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 20 novembre 2014 sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 20 novembre 2014 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Transfert de certains pouvoirs de police administrative spéciale au président - Compte-rendu des décisions prises par les maires – Information

Le conseil de communauté :

- a pris acte des décisions prises par les maires concernant le transfert de certains pouvoirs de police administrative spéciale au président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,
- a pris acte de la décision du président de refuser le transfert des pouvoirs de police administrative spéciale en matière de collecte des déchets ménagers, d'aires d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage, de circulation et stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, et de lutte contre l'habitat indigne,
- a pris acte de la décision du président d'exercer le pouvoir de police administrative spéciale en matière d'assainissement sur l'ensemble des communes, à l'exception de Saran.

AD 04 - Assemblées délibérantes - Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation au sein du conseil de communauté des personnes chargées de siéger à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et à la sous-commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
- a désigné Mme Fabienne d'ILLIERS en qualité de titulaire et M. François LAGARDE en qualité de suppléant pour siéger au sein de ces instances.

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre (2008-2013) - Dispositif de délégation de compétence passée avec l'Etat - Prolongation des conventions afférentes - Approbation de trois avenants

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la prolongation d'une année, soit jusqu'à fin 2015, du dispositif de la délégation des aides à la pierre,



- a approuvé l'avenant n° 18 à la convention de délégation de compétence en matière d'attribution des aides à la pierre, à passer avec l'Etat,
- a approuvé l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des moyens nécessaires à l'exercice de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, à passer avec l'Etat,
- a approuvé l'avenant n° 16 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé, à passer avec l'Etat et l'Anah,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les trois avenants afférents.

VTD 02 - Rapport sur la situation en matière de développement durable - information

Le conseil de communauté a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Débat d'orientations budgétaires 2015

Le conseil de communauté :

- a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2015 qui seront traduites dans le budget,
- a pris acte que le budget 2015 sera proposé par le Président et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

FMG 02 - Finances - Exercice 2014 - Budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe transports, budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, budget annexe Centre de formation d'apprentis, budget annexe parkings et budget annexe ZAC en régie - Décision modificative n° 1 - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la décision modificative n°1 du budget principal, du budget annexe assainissement, du budget annexe transports, du budget annexe Centre de formation des apprentis, du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, du budget annexe parkings et du budget annexe ZAC en régie.

FMG 03 - Finances - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes - Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'admission en non-valeur de la somme maximum de 1 820,16 € TTC soit 1 521,87 € HT et 298,29 € de TVA sur le budget principal et de 8 131,11 € TTC soit 7 660,07 € HT et 471,04 € de TVA sur le budget annexe assainissement,
- a pris acte du montant des créances éteintes sur le budget principal et le budget annexe assainissement soit respectivement 5 820,71 € TTC – 4 866,81 € HT et 953,90 € de TVA- et 4 104,06 € TTC – 3 862,20 € HT et 241.86 € de TVA.
- a accordé décharge au comptable.

FMG 04 - Finances - France Loire - Acquisition en VEFA de 3 logements situés 9 rue de l'Enfer à La Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 406 040 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 203 020 €, représentant 50 % d'un prêt de 406 040 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera



passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - France Loire - Acquisition en VEFA de 9 logements situés rue des Bordes à Saran - Garantie d'un emprunt de 1 415 924 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 707 962 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 415 924 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 06 - Finances - France Loire - Acquisition en VEFA de 12 logements situés rue de Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 1 758 012 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 879 006 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 758 012 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 07 - Finances - France Loire - Acquisition amélioration de 5 logements situés 266 Faubourg Bannier à Fleury-les-Aubrais - Garantie d'un emprunt de 474 000 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 237 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 474 000 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 08 - Assurances - Contrat Responsabilité Civile Générale - Marché n° 2011-008 passé avec le courtier PNAS - Majoration de la prime - Approbation d'un avenant n° 2

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 2 au marché d'assurance « Responsabilité Civile Générale » conclu avec PNAS / AREAS, relatif à l'augmentation de la prime et a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat.



FMG 09 - Système d'informations et du patrimoine durable - Gestion immobilière et mobilière - Vente de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité - Station d'épuration de l'île Arrault - Approbation d'une convention à passer avec Electricité de France

Le conseil de communauté a approuvé le contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les installations de la station d'épuration de l'île Arrault utilisant l'énergie radiative du soleil et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité à passer avec Electricité de France et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat.

MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Mise en place du jalonnement dynamique des P+R - Convention de mise à disposition d'un terrain situé à Olivet à passer avec la société Cofiroute – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention d'occupation temporaire du domaine public autoroutier avec Cofiroute relative à un terrain situé à Olivet et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

MOB 02 - Mobilité - Mise en place du jalonnement dynamique des P+R - Convention de mise à disposition d'un terrain situé à La Chapelle Saint Mesmin à passer avec la société Cofiroute - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention d'occupation temporaire du domaine public autoroutier avec la société Cofiroute relative à un terrain situé à La Chapelle Saint-Mesmin et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Extension est du parc d'activités de la Saussaye - Réalisation de la deuxième tranche du diagnostic archéologique - Convention à passer avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives, ayant pour objet de préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique sur l'emprise Sud du projet d'extension Est du parc d'activités de la Saussaye et a autorisé le Président à signer ladite convention.

EMPLOI

EMP 01 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Conventions d'attribution de subvention passées avec les associations d'insertion Respire (Permis pour l'emploi) et Aider - Ajustement des plans de financement - Approbation d'avenants n° 1

Le conseil de communauté a approuvé les avenants n° 1 aux conventions d'attribution de subventions passées avec les associations Aider et Respire ayant pour objet l'ajustement des plans de financement et a autorisé Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

EMP 02 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Sixième programmation 2014 - Attribution d'une subvention à l'association Domiciles Services - Approbation de la convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé, sous réserve de l'obtention de la garantie financière, l'attribution de la subvention suivante :

DOMICILES SERVICES..... 10 000 €

- a approuvé la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



EMP 03 - Insertion par l'emploi - Convention d'attribution de subvention passée avec l'association C2B
Ajustement du plan de financement - Approbation d'un avenant n°1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association C2B ayant pour objet l'ajustement du plan de financement et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Echange de voiries entre le département du Loiret, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune de Fleury-les-Aubrais - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé la nouvelle version de la convention d'échange de voiries à passer avec le département du Loiret et la commune de Fleury-les-Aubrais, portant transfert de domanialité d'une part, au département du Loiret, de la tangentielle Est, de la limite communale avec Saran (Rue Jules Ferry) à la limite communale avec Orléans (Rue de la barrière Saint Marc), sur la commune de Fleury-les-Aubrais et, d'autre part, à la commune, de la route départementale n° 2020 (Rue André Dessaux) de la rue de Joie au giratoire de la Vallée, la gestion de ces voies (en investissement et en fonctionnement) relevant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'agissant de voies d'intérêt communautaire ;

- a constaté la comptabilisation sur le budget principal des opérations d'ordre non budgétaires permettant la sortie de l'actif de la valeur des voiries transférées au département et l'intégration des voiries reprises par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;

- a autorisé Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

INF 02 - Infrastructures - Echange de voiries entre le département du Loiret, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune d'Ingré - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé la nouvelle version de la convention d'échange de voiries à passer avec le département du Loiret et la commune d'Ingré, portant transfert de domanialité à la commune de la route départementale n° 2157 (Route nationale), de la limite communale avec Saint-Jean-de-la-Ruelle à la limite communale avec Ormes, et de la route départementale n° 2552 (Avenue Georges Pompidou), de la limite communale avec Saint-Jean-de-la-Ruelle à la limite communale avec la Chapelle-Saint-Mesmin, la gestion de ces voies (en investissement et en fonctionnement) relevant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'agissant de voies d'intérêt communautaire ;

- a constaté la comptabilisation sur le budget principal des opérations d'ordre non budgétaires permettant la sortie de l'actif de la valeur des voiries transférées au département et l'intégration des voiries reprises par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;

- a autorisé Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

INF 03 - Infrastructures - Echange de voiries entre le département du Loiret, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune d'Olivet - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé la nouvelle version de la convention d'échange de voiries à passer avec le département du Loiret et la commune d'Olivet, portant transfert de domanialité à la commune, de la route départementale n° 2020 (Avenue de Sologne), du carrefour de Verdun à l'échangeur de Bellecroix, sa gestion (en investissement et en fonctionnement) relevant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'agissant de voie d'intérêt communautaire ;



- a constaté la comptabilisation sur le budget principal des opérations d'ordre non budgétaires permettant la sortie de l'actif de la valeur des voiries transférées au département et l'intégration des voiries reprises par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;

- a autorisé Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

INF 04 - Infrastructures - Echange de voiries entre le département du Loiret, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune d'Orléans - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé la nouvelle version de la convention d'échange de voiries à passer avec le département du Loiret et la commune d'Orléans, portant transfert de domanialité, d'une part, au département du Loiret, de la section de la tangentielle Est comprise entre la route départementale n° 101 et le giratoire dit « de la Fosse Bénate »,

et, d'autre part, à la commune, de la route départementale n° 97 (boulevard Alexandre Martin), de la RD 2020 au Faubourg Saint-Vincent, de la route départementale n° 2157 (rue du Faubourg Saint-Jean), de la RD 2020 (boulevard Jean Jaurès) à la rue de la Croix Fauchets (limite avec Saint-Jean-de-la-Ruelle), de la route départementale n° 2152 (quais de la Madeleine, Saint-Laurent, Barentin, Cypierre, du Châtelet et du Fort Alleaume), du pont de l'Europe au pont Thinat, de la route départementale n° 2152 (Faubourg de Bourgogne) de la rue Jousselin à la limite communale avec la commune de Saint-Jean-de-Braye, de la route départementale n° 2020 (avenue Roger Secrétain, pont Joffre, boulevard Jean Jaurès, boulevard Rocheplatte, boulevard de Verdun, avenue de Paris et avenue de la Libération), de la rue de Joie (PR 26+945), limite communale avec Fleury-les-Aubrais, au carrefour de Verdun (au PR 33+030 dans le sens de circulation NORD-SUD et au PR 33+320 dans le sens de circulation SUD-NORD, limite communale avec Olivet), la gestion de ces voies relevant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, ainsi que de la route départementale n° 2152 (quai du Roi et rue Jousselin), sa gestion restant communale ;

- a constaté la comptabilisation sur le budget principal des opérations d'ordre non budgétaires permettant la sortie de l'actif de la valeur des voiries transférées au département et l'intégration des voiries reprises par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;

- a autorisé Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

INF 05 - Infrastructures - Echange de voiries entre le département du Loiret, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune d'Ormes - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé la nouvelle version de la convention d'échange de voiries à passer avec le département du Loiret et la commune d'Ormes, portant transfert de domanialité :

d'une part, au département du Loiret, de la liaison Ormes-Saran (Avenue du Général de Gaulle), de la route départementale n° 2157 (rue Nationale) à la rue des Châtaigniers, ainsi que du tronçon de voie situé entre l'intersection de l'ancienne route du Mans (en impasse) avec la RD2157 et le giratoire de la route départementale n° 955,

et, d'autre part, à la commune, de la route départementale n° 2157, de la limite communale avec Ingré à la route départementale n° 955, la gestion de ces voies (en investissement et en fonctionnement) relevant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'agissant de voie d'intérêt communautaire, ainsi que de la section de route départementale n° 2158 (ancienne route du Mans), de la RD955 à la RD2157 pour laquelle elle aboutit en impasse ;

- a constaté la comptabilisation sur le budget principal des opérations d'ordre non budgétaires permettant la sortie de l'actif de la valeur des voiries transférées au département et l'intégration des voiries reprises par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;

- a autorisé Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.



INF 06 - Infrastructures - Echange de voiries entre le département du Loiret, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune de Saint-Jean-de-Braye - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé la nouvelle version de la convention d'échange de voiries à passer avec le département du Loiret et la commune de Saint-Jean-de-Braye, portant transfert de domanialité à la commune de la route départementale n° 2152, dénommée rue du Faubourg de Bourgogne (en demi-chaussée), avenue Charles Péguy (de la rue du port Saint-Loup à la RD 2153), avenue du Capitaine Jean, avenue de la Paix, avenue du Général Leclerc, avenue de Verdun, section comprise entre la rue Jousselin et la RD 2060, la gestion (en investissement et en fonctionnement) relevant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'agissant de voies d'intérêt communautaire ;
- a constaté la comptabilisation sur le budget principal des opérations d'ordre non budgétaires permettant la sortie de l'actif de la valeur des voiries transférées au département et l'intégration des voiries reprises par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;
- a autorisé Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

INF 07 - Infrastructures - Echange de voiries entre le département du Loiret, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé la nouvelle version de la convention d'échange de voiries à passer avec le département du Loiret et la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, portant transfert de domanialité, d'une part, au département du Loiret, de la section de la tangentielle Ouest (rue Henri Pavard), de la Place Paul Bert à la RD 2157, et, d'autre part, à la commune, des sections de routes départementales n° 2152 (Avenue Georges Clemenceau), du Quai Madeleine à la place Paul Bert, n° 2157 (rue du Faubourg Saint Jean et rue Charles Beauhaire), de la rue de la Croix Fauchets (limite avec Orléans) à la limite communale avec Ingré, et n° 2552 (Avenue Pierre Mendès France), de la tangentielle Ouest à la limite communale avec Ingré, la gestion de ces voies (en investissement et en fonctionnement) relevant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'agissant de voies d'intérêt communautaire ;
- a constaté la comptabilisation sur le budget principal des opérations d'ordre non budgétaires permettant la sortie de l'actif de la valeur des voiries transférées au département et l'intégration des voiries reprises par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;
- a autorisé Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

INF 08 - Infrastructures - Echange de voiries entre le département du Loiret, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune de Saran - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé la nouvelle version de la convention d'échange de voiries à passer avec le département du Loiret et la commune de Saran, portant transfert de domanialité d'une part, au département du Loiret, de la liaison Ormes-Saran (route d'Ormes et rue de la Chiperie), de la rue des Châtaigniers à la RD 2701, ainsi que de la tangentielle Est, de la limite communale avec Fleury-les-Aubrais à la RD 2020, et, d'autre part, à la commune, de la section de route départementale n° 2020, entre les carrefours giratoires de la Vallée et de Méliès, la gestion de ces voies (en investissement et en fonctionnement) relevant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'agissant de voies d'intérêt communautaire ;
- a constaté la comptabilisation sur le budget principal des opérations d'ordre non budgétaires permettant la sortie de l'actif de la valeur des voiries transférées au département et l'intégration des voiries reprises par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;



- a autorisé Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

INF 09 - Infrastructures - Programme complémentaire 2014 de soutien aux communes - Aménagements sur les voies de catégories 1 et 2 ainsi que sur les voies communales - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le programme 2014 complémentaire de soutien aux communes pour des aménagements sur les voies d'agglomération de catégories 1 et 2 pour un montant de 210 255 €.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Gestion des eaux usées, des eaux pluviales et des stations d'épuration de 10 communes - Convention de délégation de service public passée avec la société Saur - Modification du périmètre d'affermage et des modalités d'application de la TVA déductible - Approbation d'un avenant n° 2

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 2 au contrat d'affermage des réseaux d'assainissement et eaux pluviales des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le Blanc et des stations d'épuration de Chanteau et de Marigny-les-Usages passé avec la société Saur, ayant pour objet la modification du périmètre d'affermage du contrat et des modalités d'application de la TVA déductible,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ASST 02 - Assainissement - Marché public de travaux - Réhabilitation des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales - Travaux menés sans tranchée - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la réhabilitation des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, menés sans tranchée,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant,

- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.

ASST 03 - Assainissement - Redevance d'assainissement - Facturation et gestion des usagers - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais, fixant les modalités de gestion de la facturation et de la relation avec les usagers pour ce qui concerne la redevance d'assainissement et les redevances annexes sur son territoire et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - Déchets municipaux - Centre de transfert rue Hatton - Reprise des bouteilles de gaz usagées - Adhésion à l'opération " collecte de bouteilles de gaz en déchetterie " organisée par la société TOTALGAZ - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'opération « collecte de bouteilles de gaz en déchetterie » organisée par la société Totalgaz qui générera le versement d'une recette de 2 € HT par bouteille de gaz usagée collectée ainsi que la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



GD 02 - Gestion des Déchets - Marché public de conception /financement /construction /exploitation de l'U.T.O.M. passé avec la société ORVADE - Dispositions relatives aux modalités de répartition des recettes électriques suite à l'échéance du " contrat d'obligation d'achat EDF " et au passage sur le marché libre de vente d'électricité - Approbation d'un avenant n° 23

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 23 au marché de conception/financement/construction/exploitation de l'UTOM passé avec la société Orvade, ayant pour objet d'acter les nouvelles modalités de répartition des recettes électriques suite à l'échéance du « contrat d'obligation d'achat EDF » et au passage au marché libre et le remboursement des travaux de génie civil des ponts et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents afférents.

GD 03 - Gestion des déchets - UTOM - Exploitation de la plate-forme de maturation des mâchefers à Saran - Convention de délégation de service public passé avec la société Setrad SAS - Régularisation - Approbation d'un avenant n° 2 et d'un protocole transactionnel

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la société Setrad SAS ;
- a approuvé l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la plate-forme de maturation des mâchefers passé avec la société Setrad, ayant pour objet :
 - o la fixation de la date de démarrage de la phase 2 du contrat au 1^{er} juin 2011,
 - o l'établissement du Compte d'Exploitation Prévisionnel de phase 2 aux charges réelles d'exploitation,
 - o la régularisation financière de la période allant du 1^{er} juin 2011 au 31 décembre 2013 (passage de la phase 1 à la phase 2) par le non-remboursement des charges par la communauté d'agglomération et la rétrocession partielle par le fermier des recettes métaux réellement perçues à hauteur de 100 000 € à titre d'indemnité amiable, pour solde de tous comptes,
- a acté la prise en charge financière par la communauté d'agglomération de la motorisation du portail d'entrée de la plateforme pour un montant de 5 744,40 € TTC ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant comportant accord transactionnel et tout document afférent.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Hygiène et sécurité du travail - Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) - Approbation d'une convention à passer avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec le Centre de Gestion du Loiret, ayant pour objet l'exercice par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret de la mission d'inspection Hygiène et Sécurité au sein des services de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RH 02 - Ressources humaines - Emplois permanents et non permanents - Tableau des effectifs – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs des agents de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire,



- a autorisé le Président à pourvoir par des agents non titulaires, dans les conditions dérogatoires fixées par la réglementation, des postes vacants créés au tableau des effectifs ainsi que passer les contrats de travail et avenants correspondants.

RH 03 - Ressources humaines - Renouvellement des conventions de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la Mairie d'Orléans - Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition de services de la direction des finances de la Ville d'Orléans auprès de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et de la direction des finances de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire auprès de la Ville d'Orléans,

- a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition de services gestion des retraites de la Ville d'Orléans auprès de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,

- a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition du service reprographie de la Ville d'Orléans auprès de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et du service reprographie de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire auprès de la Ville d'Orléans,

- a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition du service documentation de la Ville d'Orléans auprès de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et du service documentation de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire auprès de la Ville d'Orléans,

- a approuvé un avenant sur le principe de la prorogation de la convention de mise à disposition du service assurances de la Ville d'Orléans auprès de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et du service assurances de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire auprès de la Ville d'Orléans,

- a approuvé un avenant sur le principe de prorogation de la convention de mise à disposition du service SIGOR de la ville d'Orléans auprès de l'Agglo,

- a autorisé le Président à signer lesdites conventions et lesdits avenants.

Fait à Orléans, le 04 DEC. 2014

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.